CN D LES JEUX OLYMPIQUES 2024: UN TOURNANT POUR LA DANSE HIP-HOP?

Roberta Shapiro

Aide à la recherche et au patrimoine en danse 2022 — synthèse dec.2023

Synthèse du projet

« Les Jeux olympiques 2024 : un tournant pour la danse hip-hop? », par Roberta Shapiro

[recherche appliquée]

Avec ce projet nous poursuivons deux objectifs : décrire et comprendre les effets de la décision d'inclure le breakdance aux Jeux olympiques de Paris 2024 ; retracer le processus qui a abouti à cette décision. Ce faisant, nous souhaitons engager une réflexion sur l'intrication des processus d'artification et de sportification des gestuelles, des procédures et des modes d'organisation à l'œuvre.

En danse hip-hop aujourd'hui on peut distinguer deux grands champs de la pratique : battle et scène, compétitions et créations. Si cette partition binaire est réductrice et loin d'épuiser toutes les activités en danse hip-hop, elle traduit cependant une réalité institutionnelle et une part importante de l'expérience des danseurs. C'est en France que cette structuration particulière de leur activité est le plus clairement marquée.

Depuis les débuts du hip-hop en France en 1982, on observe une variété de formats de la confrontation dansée, du jeu informel à la compétition institutionnalisée. Dans le rendu final, j'en proposerai une typologie, et décrirai la relation complexe qu'entretiennent les deux grands processus en jeu : artification et sportification. L'interdépendance de ces deux processus se décèle, entre autres, dans le développement des battles chorégraphiés, dans la polyvalence des danseurs hip-hop, à la fois compétiteurs et artistes qui circulent d'un espace à l'autre, dans l'assertion inlassable des athlètes que ce qu'ils font est de l'art, et dans l'engagement à la fois du ministère de la Culture et du ministère des Sports. L'entrée du break aux Jeux olympiques est l'occasion d'explorer cette problématique à nouveaux frais.

Le break aux JO, un tournant?

La question s'est tout de suite imposée : l'inclusion du break aux Jeux olympiques sera peut-être être un tournant, non seulement pour le break, mais pour la danse hip-hop en général. En effet, le break (ou breakdance ou breaking) est l'un des genres de la danse hip-hop. Mais tout porte à croire que sa

présence aux JO aura des effets de restructuration importants sur l'ensemble de l'espace social de la danse hip-hop, voire au-delà. C'est là l'hypothèse générale de ce projet.

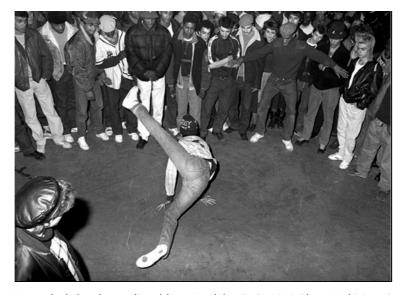
S'agit-il d'une évolution normale de cette discipline ou bien d'une rupture ? Réponse : les deux. Il s'agit à la fois de la poursuite d'un processus de sportification de la danse hip-hop engagé en France depuis une vingtaine d'années, et d'une intensification, d'une accélération de ce mouvement. C'est le constat de l'intensification qui nous fait dire qu'il s'agit sans doute d'un tournant dans l'histoire de la danse hip-hop.

En quoi est-ce la poursuite d'une tendance antérieure ? Faisons un petit retour en arrière. En France en particulier, et dès les années 1980, la danse hip-hop a connu un processus d'artification particulièrement marqué, soutenu par les politiques publiques de la culture, tant au niveau local que national. Ce processus se traduit par l'important développement d'une danse hip-hop de scène, qui s'appuie sur la constitution d'innombrables compagnies de danse hip-hop, de festivals, de formations, de tout un répertoire de spectacles construits comme des ballets (cf. par exemple *The Roots*, de Kader Attou, photo ci-dessous), sur l'intermittence du spectacle, sur l'émergence progressive de chorégraphes hip-hop, ainsi que sur la promotion de quelques-uns d'entre eux à la direction de grandes institutions de la danse (les CCN). Cette tendance s'est diffusée au monde hip-hop dans d'autres pays, quoique de manière plus limitée qu'en France.

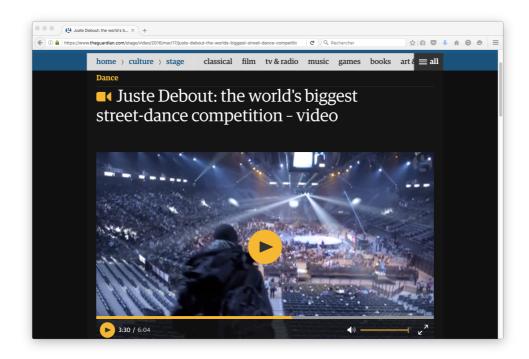


Un ballet hip-hop: The Roots de Kader Attou. Centre chorégraphique national de La Rochelle, 2013.

Le mouvement de sportification est plus tardif. Pour simplifier, nous dirons qu'il s'agit de l'adoption tendancielle, très progressive, en danse hip-hop en général et en break en particulier, des normes caractéristiques des sports établis. Qu'on ne s'y trompe pas : en hip-hop il y a toujours eu des affrontements dansés, ludiques et informels entre copains, des échanges de petite envergure appelés cercles, puis défis. Mais la compétition à proprement parler ne s'instaure en France qu'aux alentours de 2000. C'est alors que les grandes compétitions payantes, pour un public anonyme et nombreux, dotées d'importants budgets et avec une division du travail poussée, se mettent en place. On pense aux Juste Debout, BattlePro, Hip Opsession, et à l'international aux Battle of the Year (BOTY), Red Bull BC One, IBE, etc. L'émergence puis la multiplication des battles de ce type est un processus important dans le mouvement de rationalisation et d'institutionnalisation sportive. Les deux photos ci-dessous font entrevoir à quel point les deux configurations – défi et battle – diffèrent. La première montre un cercle d'adolescents à Paris dans les années 1980 ; la seconde le démarrage du battle Juste Debout en 2014. Vingt-huit années les séparent.



Un cercle de breakeurs, discothèque Le Globo, Paris, 1986. Photo Yoshi Omori.



Le Juste Debout, Paris, Bercy, 2014. Captation d'écran d'une vidéo paru dans *The Guardian*.

Puis aujourd'hui, l'inclusion du break aux JO signale à l'évidence une intensification de ce processus d'institutionnalisation sportive. Jusqu'ici la situation de compétition n'entraînait pas pour le danseur hip-hop d'être consacré par un régime administratif ou par un statut spécifique, à la différence des danseurs de plateau. Dans ce dernier cas, à la fois la situation de spectacle et les institutions afférentes qualifient et consacrent le danseur ou la danseuse comme artiste par une multitude de paramètres — en premier lieu par le régime de l'intermittence du spectacle. Mais avec l'inclusion du break aux JO, un second type de qualification sociale institutionnalisée du breakeur et de la breakeuse commence de se réaliser : ils et elles sont définis comme sportifs et comme athlètes. Nous verrons comment, mais auparavant, voyons...

Le processus de prise de décision

Une particularité de l'entrée du break aux JO, c'est qu'elle a pris non seulement le monde du sport, mais même les principaux intéressés – à savoir les breakeurs – par surprise. L'idée d'intégrer la discipline aux JO ne vient pas des pratiquants et les actions qui ont mené à la décision de les y inclure ne sont pas de leur fait. La compétition en danse hip-hop est un espace relativement peu

institutionnalisé, où les fédérations sportives, par exemple, étaient inconnues. Or, c'est par le biais de leur fédération internationale que les représentants d'un sport demandent à participer aux JO. Dans le cas du break, c'est la Fédération internationale de danse sportive (la World Dance Sport Federation, WDSF) qui a pris l'initiative de la demande, avec la bénédiction de cadres du Comité international olympique.

Le processus d'intégration aux JO a donc été enclenché et mené par le haut, si on peut dire, apparemment sans consultation ni information préalable des breakeurs, sur la base d'une conjonction d'intérêts de la WDSF et du Comité international olympique (CIO).

L'idée de l'inclusion du break aux Jeux olympiques prend forme, semble-t-il, vers 2016 chez des cadres du sport international, au sein de la WDSF et du CIO. La Fédération internationale tentait depuis les années 1990 de faire inclure la catégorie dancesport aux Jeux olympiques, sans succès, en proposant au CIO les danses de couple. Puis elle y réussit, en proposant le breakdance. Quant aux autorités du CIO, cette inclusion va dans le sens de leur politique actuelle : réduire les coûts, attirer la jeunesse, et intensifier la présence des JO sur les réseaux sociaux. Le breaking coche toutes ces cases. Il est présent aux JO de la Jeunesse en 2018, puis confirmé en vue des Jeux de 2024 à titre d'événement, à l'essai en quelque sorte.

Trois autres nouveaux sports ont également été choisis pour les JO 2024 : le surf, le skate-board, et l'escalade. Mais ils n'ont pas fait l'actualité de la même manière. L'inclusion du break aux JO a mobilisé les médias de manière particulièrement frappante ; en première approximation, sa couverture médiatique est supérieure aux autres nouvelles disciplines.

Quelles conséquences ? Les effets immédiats

La décision d'intégrer le break aux Jeux olympiques de Paris 2024 a été rendue publique en janvier 2020 par Thomas Bach, président du Comité international olympique (CIO). Quels en sont les effets ? Comment les différentes personnes de cet espace social (danseurs compétiteurs, danseurs non compétiteurs, organisateurs, administrateurs, politiciens, journalistes, sponsors, spectateurs, etc.) évaluent-elles cette décision ? Que signifie-t-elle pour eux ? Cette décision a-t-elle eu un impact sur la

manière de faire des acteurs ? De nouvelles pratiques, de nouveaux métiers, de nouvelles organisations, ou d'autres entités sont-elles apparues suite à cette annonce ?

D'ores et déjà, les breakeurs et breakeuses sont confrontés à des situations inédites qui sont l'effet direct de l'inclusion de leur discipline aux JO. Il s'agit de choses très ordinaires dans les sports établis, mais totalement nouvelles dans l'espace du hip-hop. Voici, en première approximation, une liste en vrac de ces nouveautés :

- 1. L'intervention du ministère des Sports et des institutions sous sa tutelle comme maîtres d'œuvre des politiques publiques qui affectent les s. Jusqu'ici les interlocuteurs publics étaient plutôt les collectivités territoriales, le ministère de la Culture et les institutions sous sa tutelle.
- 2. L'encadrement non seulement du break, mais de la danse hip-hop en général, par des fédérations sportives, jusque-là pratiquement absentes de ce monde : en France la Fédération française de danse (FFD), et au niveau international, la World DanceSport Federation (WDSF).
- 3. L'organisation par la FFD et la WDSF de compétitions de break (battles).
- 4. La mise en place par ces fédérations d'une structuration hiérarchisée des battles, à caractère officiel (étapes : sélection, qualification, système des quart, demie, finales.)
- 5. L'obligation pour participer à ces battles d'adhérer à la Fédération nationale et d'acheter une licence (de 21 à 50 euros par an).
- 6. La création et l'adoption d'un système d'arbitrage des compétitions systématique, rationalisé et unifié.
- 7. La constitution d'une équipe de France de break et la qualification de ses membres comme « sportifs de haut niveau ».
- 8. L'usage par les breakeurs de l'équipe de France d'installations sportives réservées, financées par la puissance publique : INSEP (Vincennes), CREPS (régions).
- 9. L'instauration d'institutions nouvelles :
 - Création de clubs de sport pour le break, et non plus seulement d'associations culturelles (les codes APE diffèrent) ;
 - Création au sein de la FFD d'une commission Breaking composée de représentants de toutes les régions.
 - Instauration d'un pôle d'excellence pour le break à l'Institut national du sport, de l'excellence, de la performance (INSEP), à Vincennes (septembre 2022).

- 10.L'apparition de professionnels, personnels de soutien jusqu'alors inconnus du monde hip-hop : entraîneurs, médecins et kinésithérapeutes spécialisés, nutritionnistes, etc.
- 11.La possibilité, voire l'obligation, des danseurs de haut niveau d'avoir recours à eux.
- 12. Création d'une formation et d'un diplôme de niveau IV d'entraîneur de break.
- 13.L'adoption en équipe de France de normes propres au sport institué jusque-là inédites en break.

 Par exemple :
 - adoption d'un programme d'entraînement sportif intensif (5 et non plus 2 jours par semaine comme auparavant, selon un breakeur) et rationalisé (intégration de la médecine, de la physiologie, de la diététique, etc.);
 - distinction des pratiquants par catégorie de sexe, d'âge, de validité physique : mise en place d'épreuves distinctes (par sexe), ou participation à des événements distincts (JO de la jeunesse ; Jeux paralympiques).

Quels effets à plus long terme ?

Les deux processus d'artification et de sportification de la danse hip-hop et en particulier du break sont intimement liés et absolument interdépendants. Il y a des éléments formels qui circulent d'un espace à l'autre : la gestuelle, la technicité, l'esthétique. Et surtout, les danseurs eux-mêmes circulent entre les deux espaces. Aujourd'hui la majorité des danseurs fait ses armes dans les battles puis valorise ses compétences et ses ressources sur les scènes des théâtres, qui est la sphère conventionnellement définie comme artistique. Concrètement, cela veut dire que les pratiquants passent de l'espace social des battles à celui des théâtres et inversement. On le vérifie dans le temps court de la vie quotidienne, au jour le jour, et également dans le temps long d'une carrière et d'un parcours de vie. Ainsi, lesses sont tantôt dans la situation de danseurs-artistes, tantôt dans la situation d'athlètes-compétiteurs.

Mais ils ne le vivent pas nécessairement ainsi. En effet, on ne cesse d'entendre chez un très grand nombre de compétiteurs que ce qu'ils font en battle est de l'art. Une telle assertion serait inaudible dans l'espace des sports établis, mais est un lieu commun dans le monde hip-hop, mille fois affirmé et répété. Certains expriment cette situation en forgeant, pour se définir, le mot *arthlète*. Il reste que la simple idée du break comme sport est une nouveauté pour la plupart de ses pratiquants.

Pour l'observatrice, les breakeurs compétiteurs sont à la fois artistes et sportifs, et tantôt artistes, tantôt sportifs. C'est à la fois quelque chose que les breakeurs vivent et ressentent, mais aussi un fait qui ressort de l'observation. Les breakeurs se produisent dans des lieux que la société désigne soit comme sportifs (les stades), soit comme artistiques (les théâtres), et ont d'autres attributs qui les définissent ainsi. On est devant un fait social qui ne relève pas seulement du sentiment intime des personnes. Ce qui est remarquable, et exceptionnel dans le monde du sport, c'est que cette situation bivalente vaut non seulement pour le danseur lambda, mais aussi pour la plupart des membres de l'équipe nationale française de break, peut-être pour tous. Ils et elles sont à la fois des sportifs de haut niveau (reconnus comme tels par le Code du sport et la Charte du sport de haut niveau) et actifs comme danseurs de plateau. Voici quelques exemples :

L'un des membres de l'équipe de France de breaking, interviewé en 2023, nous dit bénéficier du régime de l'intermittence du spectacle depuis 2017 et y compter toujours comme sa source principale de revenus. Lors d'un débat public à Paris, en 2022, l'entraîneur de l'équipe de France décrit comme une situation ordinaire le fait que des membres de l'équipe manquent occasionnellement un entraînement pour participer à une répétition ou à un spectacle de danse hip-hop. De fait, en septembre 2023, l'une des breakeuses de l'équipe de France fait une tournée internationale de plusieurs semaines pour présenter le spectacle qu'elle a chorégraphié et dans lequel elle danse. Dans une interview télévisée publiée en mars 2021, Gaëtan Alin, breakeur de l'équipe de France, parle de son expérience de danseur de plateau, notamment avec le Centre chorégraphique national de La Rochelle. Martin Lejeune, 20 ans, champion de breaking, médaille d'argent aux Jeux olympiques de la jeunesse de Buenos Aires de 2018, évoque son travail avec une compagnie de danse hip-hop lors d'une table-ronde à Paris en mars 2021.

Du coup, on peut se demander quels changements structurels, de long terme, la situation nouvelle des JO peut entraîner, et formuler des hypothèses à ce propos.

La participation aux JO contribuera-t-elle à la rationalisation sportive du break au point que se constitue une sphère spécifique de valorisation des compétences des breakeurs, que ceux-ci s'autonomisent et se redéfinissent comme athlètes? On peut imaginer que la spécialisation sportive accrue de certains breakeurs entraîne une segmentation de la population des danseurs, par exemple entre breakeurs et danseurs debout. Des breakeurs vont-ils se spécialiser dans le seul domaine de la compétition, délaissant les scènes théâtrales et s'orienter vers une vie de sportif, tandis que d'autres

danseurs hip-hop se spécialisent dans le théâtre et s'affirment avant tout comme artistes? Danseurs hip-hop vs breakeurs athlètes, chaque population agissant dans une sphère distincte?

Ou au contraire, les breakeurs continueront-ils comme aujourd'hui d'être des danseurs multiactifs, à la fois sportifs et artistes, traçant ainsi une voie originale parmi les athlètes olympiques et le monde du sport ?

Ou bien encore, les danseurs debout, poppers, lockers et house dancers, gagneront-ils à leur tour une place à de prochains Jeux olympiques (par exemple en 2032), rejoignant les breakeurs dans la tendance croissante à la sportification des différents styles de danse hip hop?

Dans la foulée du break, d'autres danses représentées par la WDSF – telles que les danses de couple – participeront-elles à de prochains Jeux olympiques, comme l'espèrent les responsables des fédérations, amplifiant ainsi le processus de la sportification ?

Voilà des questions pour l'avenir.